



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Sécurités**

Arrêté modificatif

A l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux dans le département du Loiret

La préfète du Loiret

Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

le code rural, notamment les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L.214-6, L.211-18 et R. 211-5-3 à R.211-5-6 ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Franck BOULANJON, Directeur de Cabinet de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, fixant la liste des personnes du département du Loiret habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

Sur proposition de Madame la Directrice des Sécurités à la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, précité est complété ainsi qu'il suit :

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural est fixée comme suit :

Nom	Adresse	Téléphone	Diplôme ou qualification	Validité	Adresse professionnelle
ALEXANDRE Gary	12 rue Pierre Loti	06/88/70/99/36	Certificat de capacité	02/12/2026	12 rue Pierre Loti 95220 HERBLAY SUR SEINE
BATSCH Didier	Les Petites Riches 45230 AILLANT SUR MILLERON	06.42.57.32.19	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	02/03/2025	Les Courpins 45220 CHATEAU RENARD
BERNARD Dominique	5 rue des Fauvettes 45500 GIEN	02.38.67.40.05	Entraîneur de club	28/02/2029	Rue les Martins 45500 SAINT BRISSON-SUR- LOIRE
CARON Stéphanie	36 bis route de Gourdet 45450 FAY aux LOGES	06.34.36.19.18	Educatrice comportementaliste	26/11/2028	53 rue de l'âne Vert 45470 TRAINOU
DACIER Sandra	601 rue de l'Etang des Noues 45210 ROZOY LE VIEIL	06.30.16.20.68	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	24/03/2025	9 B rue André Gateau 89100 SENS
EUCHARIS Stéphanie	3 voie des Hospitaliers 91740 CHALOU MOULINEUX	07.83.57.54.33	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	21/01/30	3 voie des Hospitaliers 91740 CHALOU MOULINEUX
FORASACCO Arnaud	30 Chemin des Planchettes 45530 SURY AUX BOIS	06.13.38.74.29	Brevet Supérieur de technicien cynotechnique de l'armée de terre	27/05/2025	30 Chemin des Planchettes 45530 SURY AUX BOIS
FORASACCO Margaux	127 rue Orléanaise 45370 SAINT BENOIT SUR LOIRE	02.38.55.37.30	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	14/05/2029	30 Chemin des Planchettes 45530 SURY AUX BOIS
HAZARD Cécile	31 bis rue Berthier 77520 SOGNOLLES EN MONTAIS	06.81.02.66.99	Brevet professionnel éducateur canin – Certificat de capacité animaux domestiques	15/09/27	31 bis rue Berthier 77520 SOGNOLLES EN MONTAIS
LEGRAND Bruno	Le Petit Bien 45320 COURTENAY	02.38.97.07.17	Certificat De Capacité Animaux Domestiques	05/07/2026	Le Petit Bien 45320 COURTENAY
LEGRAND Gérard	3, rue des Acacias 45270 VILLEMOUTIERS	06.58.30.41.12	Brevet de Moniteur de Club - Certificat De Capacité Animaux Domestiques	02/09/2025	3, rue des Acacias 45270 VILLEMOUTIERS

Nom	Adresse	Téléphone	Diplôme ou qualification	Validité	Adresse professionnelle
MALCOEFFE Christian	18 rue Roger Salengro 45120 CHALETTE-SUR-LOING	06.62.63.35.24	Brevet de Moniteur de Club	24/01/2025	18 rue Roger Salengro 45120 CHALETTE-SUR-LOING
MARCHAIS Philippe	36, route de la Caillotte 45460 BOUZY LA FORET	02.38.58.31.72	Moniteur en éducation canine 2ème degré	05/07/2027	137, route du Briou 45460 BOUZY LA FORET
MOREAU Guillaume	21 rue Georges Buffon 45320 COURTENAY	06.31.40.59.51	Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement canin et accompagnement des Maîtres	01/10/2025	21 rue Georges Buffon 45320 COURTENAY
PERRICHON Guy	2 Les Montaigus 18240 SANTRANGES	02.48.72.16.76	Moniteur en éducation canine 2ème degré et entraîneur de club	28/02/2029	2 Les Montaigus 18240 SANTRANGES
PADLOY Bénédicte	La Cour Dieu 45450 INGRANNES	06.11.15.70.96	Moniteur en éducation canine 2ème degré	02/09/2025	La Cour Dieu 45450 INGRANNES
PELLETIER Marie	17 Clos de l'Ardoux 45370 CLERY ST ANDRE	06.81.91.70.74	Certificat de Capacité Animaux Domestiques	02/02/2026	17 Clos de l'Ardoux 45370 CLERY ST ANDRE
RABIN Mélanie	6 aissance des Bois 45700 VILLEMANDEUR	06.29.64.61.20	Certificat de Capacité Animaux Domestiques	12/07/2028	6 aissance des Bois 45700 VILLEMANDEUR
SARA Dorothee	16, rue Saint-Jacques 45390 PUISEAUX	06.68.71.08.02	Docteur Vétérinaire	09/06/2025	16, rue Saint-Jacques 45390 PUISEAUX
TARDY Amandine	14 route de la Chapelle 45530 VITRY AUX LOGES	06.62.09.48.81	Certificat de Capacité Animaux Domestiques	14/05/2029	Lieu-dit Blanche 45600 LION EN SULLIAS

Article 2 : Le Directeur de Cabinet de la préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations, les maires et tout agent de la force publique du département du Loiret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 22 janvier 2025

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,**

Franck BOULANJON

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète – Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

- Le Tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr